

Règlement piscine Grand Salève

L'AENV n'est pas propriétaire des piscines où ont lieu les cours et nous devons tous nous comporter avec beaucoup de respect. En faisant attention aux quelques règles qui suivent, vous participez activement à maintenir une ambiance agréable et respectueuse :

- Aucun parent n'est autorisé à rester au bord du bassin durant le cours. Les moniteurs prennent en charge les enfants juste après le pédiluve qui se situe après les vestiaires, au sommet des escaliers. Les accompagnants peuvent venir avec leurs vêtements - mais déchaussés - jusqu'à ce point. Ils sont priés de quitter les lieux dès que les enfants sont pris en charge par l'AENV. Ils reviennent à la fin du cours au même endroit pour récupérer les enfants.

NB : *Merci de penser à **emmener les enfants aux toilettes avant le début des cours!** Il n'y a pas de WC à proximité immédiate des bassins.*

- On enlève ses chaussures AVANT d'entrer dans les vestiaires ; on les prend dans les vestiaires et on les laisse sous les bancs.
- On ne mange pas au bord du bassin ni dans les vestiaires.
- On se douche avant d'aller dans l'eau.
- On ne laisse AUCUN déchet, ni au bord du bassin, ni dans les vestiaires.
- C'est le sexe de l'adulte-accompagnant qui détermine le vestiaire à utiliser (p.ex. un papa qui accompagne sa petite fille doit utiliser le vestiaire des hommes).
- **Tenue :** Les bonnets de bain ne sont pas obligatoires. Les combinaisons sont autorisées mais les manches doivent s'arrêter à mi-bras et les shorts en dessus des genoux. Les barrettes ainsi que les élastiques avec parties métalliques sont interdits.
- Maladies infantiles et de la peau :
 - **Verrues :** L'accès au bassin est interdit en cas de verrues.
 - **Molloscum :** L'accès au cours est permis uniquement si toutes les lésions du molluscum sont couvertes (pansements étanches, combinaisons) et qu'il n'y a aucun molluscum sur les doigts, la paume des mains et la plante des pieds.
 - **Mycoses :** toute personne atteinte ne doit fréquenter la piscine qu'après avoir été correctement soignée.
 - **Maladies de l'enfance** (rougeole, rubéole, oreillons, varicelle) : la fréquentation des cours n'est pas recommandée.

L'AENV se réserve le droit, dans les violations graves de ce qui précède ainsi que pour tout manque de respect au personnel Harmony, d'expulser avec effet immédiat et sans remboursement les clients concernés.

NB : Ce document se base sur le règlement intérieur de la piscine de Grand Salève qui est à consulter auprès de l'exploitant de la piscine.